

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 18 JUILLET 2011**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes et tenue au Centre récréatif et communautaire à 19 h sous la présidence de monsieur Claude Blais, maire suppléant.

PRÉSENCES :

Eric Ethier, Jocelyne Johnson, Michael Gainsford et Claude Blais.
Était aussi présent le directeur général/greffier M. Jean-Marie Gauthier

Le maire Réal Rochon ainsi que les conseillers Daniel-Luc Tremblay et Bernard Caron ont motivé leurs absences.

La séance est ouverte, il est présentement 19 h 00

2011-07-272 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier, appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu,

Que l'ordre du jour et soit adopté tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Achat d'une remorque
- 4- Période de questions
- 5- Fermeture de l'assemblée

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-273 ACHAT D'UNE REMORQUE

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

D'autoriser l'achat d'une remorque LS 510t du fournisseur Hélices Pyromax au montant de 2 300 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu d'autoriser Hélices Pyromax à installer les freins nécessaires pour un montant de 160 \$ plus les taxes applicables.

Le maire suppléant Claude Blais, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2011-07-274 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Claude Blais,
appuyé de la conseillère Jocelyne Johnson et résolu,

De lever la séance, il est présentement 19 h 10.

Le maire suppléant Claude Blais, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée unanimement.

Le maire suppléant

Le directeur général /
greffier

Claude Blais

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Claude Blais, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Claude Blais
Maire suppléant